

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 AVRIL 2023

DEL-2023-126

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 20/04/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Gilles FRANCOIS, Vice-Président.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. AEBISCHER, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON,

MM. BAUD-GRASSET, GILLET, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, MATHIAN, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

M. PAILLOLE : Syan'EnR,

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GAL, GIRARD, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 10

Représentés par mandat : 4

Objet : PROGRAMME ACTEE SEQUOIA 2 - VENTILATION DE L'ENVELOPPE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Exposé du Président,

Dans le cadre de la candidature haut-savoyarde au programme ACTEE SEQUOIA 2 financé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), une aide a été prévue pour prendre en charge des dépenses de maîtrise d'œuvre pour les communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) et du Grand Annecy. L'enveloppe disponible correspond à 30 % des dépenses liées aux études financées par ACTEE 2.

Concernant la CCPEVA, le budget dédié aux études et au financement des frais de maîtrise d'œuvre est géré directement par la collectivité. Ainsi, le montant des études sur ce territoire s'élevant à 46.790,42 €, le Conseil communautaire a décidé d'allouer les 14.037,13 € de subvention pour des opérations de maîtrise d'œuvre aux 4 projets éligibles, ceci via un montant forfaitaire de 3.509,28 € / projet.

Pour les communes du Grand Annecy, c'est le SYANE qui dispose des aides ACTEE 2 dédiées aux études et aux frais de maîtrise d'œuvre. Le montant des études financées par le SYANE dans le cadre du programme ACTEE 2 sur le territoire du Grand Annecy est de 88.100,80 €, ce qui génère 26.430,24 € d'aides maximum dédiées au financement de la maîtrise d'œuvre.

Sur les communes du Grand Annecy, 9 projets ayant des dépenses de maîtrise d'œuvre éligibles ont été identifiés. Il est proposé aux élus du SYANE une application d'un forfait identique pour toutes les collectivités d'un montant de 2.936,69 €.

Communes du Grand Annecy ayant des dépenses de maitrise d'œuvre éligibles au programme ACTEE 2 et proposition d'aide forfaitaire :

Communes ayant des frais de maitrise d'oeuvre éligibles	Montant de subvention forfaitaire accordé
BLUFFY – Mairie	2.936,69 €
CHARVONNEX - Pôle santé	2.936,69 €
FILLIERE - Maternelle d'Evires	2.936,69 €
TALLOIRES - La Savoyarde	2.936,69 €
CHAINAZ-LES-FRASSES - Mairie + Ecole	2.936,69 €
DUINGT - Ecole	2.936,69 €
CUSY - Ecole maternelle	2.936,69 €
GROISY - Mairie	2.936,69 €
SAINT-FELIX - Salle polyvalente	2.936,69 €
Total	26.430,21 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la ventilation de l'enveloppe financière ACTEE 2 dédiée aux frais de maitrise d'œuvre de rénovations énergétiques sur le territoire du Grand Annecy, ceci via l'application d'un forfait de 2.936,69 € / projet sur 9 communes éligibles.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE